

Bachelor of Law (à temps partiel)

24.08.2023

Ce plan d'études s'applique à tous les étudiants et étudiantes qui commencent leurs études de Bachelor of Law à temps partiel à partir du semestre d'automne 2023 à Fribourg.

Plan d'études

IUR TP I – 1ère année d'études	60 ECTS
- Introduction au droit / Mise en œuvre du droit	12 ECTS
- Droit public I	12 ECTS
- Droit public II	12 ECTS
- Droit public III	12 ECTS
- Droit européen et droit international public	9 ECTS
Travail propédeutique	3 ECTS
IUR TP II – 2ème année d'études	39 ECTS
- Droit pénal I	12 ECTS
- Droit pénal II	9 ECTS
- Histoire du droit	9 ECTS
- Philosophie du droit	6 ECTS
Travail de proséminaire	3 ECTS
IUR TP III – 3ème année d'études	57 ECTS
- Droit romain	9 ECTS
- Droit civil I	6 ECTS
- Droit civil II	9 ECTS
- Droit civil III	9 ECTS
- Droit des obligations I	9 ECTS
- Droit des obligations II	12 ECTS
Travail de proséminaire	3 ECTS

IUR TP IV – 4ème année d'études	24 ECTS
- Droit économique et commercial	9 ECTS
- Droit social	9 ECTS
- Droit fiscal	6 ECTS
TOTAL	180 ECTS

Mentions

1. Mention «bilingue»

Il est possible d'obtenir la mention «bilingue» avec le Bachelor of Law. Celui ou celle qui désire obtenir cette mention, doit

- valider 72 crédits ECTS dans la deuxième langue d'études

ET

- rédiger l'un des deux travaux de proséminaire dans la deuxième langue d'études. Ce travail fait partie des 72 crédits ECTS à valider dans la deuxième langue d'études.

➔ La mention « bilingue » peut être combinée avec les mentions « droit européen » et « droit des religions ».

2. Mention «bilingue plus»

Le Bachelor of Law peut être obtenu avec la mention «bilingue plus». Celui ou celle qui désire obtenir cette mention doit obtenir son Bachelor avec la mention « bilingue ». Pour plus d'informations se référer à la page [Bilingue plus | Centre de langues | Université de Fribourg \(unifr.ch\)](#).

3. Mention «droit européen»

Celui ou celle qui désire obtenir la mention « droit européen » avec son Bachelor of Law, doit passer avec succès les épreuves des deux cours «Droit du marché intérieur» (cours semestriel, 4 crédits ECTS) et « Introduction au droit privé européen » (cours semestriel, 4 crédits ECTS). De plus, il faut rédiger l'un des deux travaux de proséminaire dans le domaine du droit européen.

4. Mention «droit des religions»

Celui ou celle qui désire obtenir la mention « droit des religions » avec son Bachelor of Law, doit passer avec succès l'épreuve du cours «Introduction au droit des religions» (cours annuel, 8 crédits ECTS) et rédiger l'un des deux travaux de proséminaire dans le domaine du droit des religions.